



N° 4637/MMPE/DGE/DMEER/BwGJ

Abidjan, le 26 AOUT 2021

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

1. Le Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie a initié et fait adopter l'arrêté interministériel N°135/MPEER/MT/MCLU/MINEDD/MCI portant Conditions d'assujettissement des établissements consommateurs d'énergie à l'audit énergétique obligatoire et Périodique, les modalités de sa Réalisation ainsi que les Conditions d'Exercice de l'activité d'Auditeur Énergétique. L'application de cet arrêté qui entre en vigueur en janvier 2023, sera principalement assurée par la **Direction Générale de l'Énergie**.

2. Dans le cadre des préparatifs pour l'application de l'arrêté, la Direction Générale de l'Énergie organise avec le soutien du projet d'appui institutionnel d'ENERGOS 1, une formation en audit énergétique.

3. Peuvent faire actes de candidature, les personnes physiques remplissant les conditions suivantes :

- 1) Être en activité dans une structure exerçant dans le domaine de l'énergie immatriculée en Côte d'Ivoire ;
- 2) Être titulaire d'un diplôme d'ingénieur ou équivalent dans l'une des spécialités suivantes:

- Génie mécanique ;
- Génie énergétique ;
- Génie thermique ;
- Génie civil ;
- Génie chimique ;
- Génie des procédés ;
- Electrotechnique ;
- Electromécanique.

4. **Composition du Dossier de candidature :**

- Lettre de désignation de l'entreprise ;
- Copie du diplôme ;
- Curriculum Vitae.

.../...

5. **Contenu de la formation :**

- a. **Module 1** : Le cadre réglementaire de la maîtrise énergétique et le cadre normatif de l'audit énergétique ;
- b. **Module 2** : Les techniques de mesurage et analyse de la facture d'énergie ;
- c. **Module 3** : L'économie d'énergie sur les systèmes d'éclairage ;
- d. **Module 4** : L'économie d'énergie sur les systèmes d'air ;
- e. **Module 5** : L'économie d'énergie sur les systèmes de production de la vapeur ;
- f. **Module 6** : Economie d'énergie sur les installations de ventilation et de climatisation, les moteurs et les pompes électriques ;
- g. **Module 7** : La mise en place d'un système de management de l'énergie selon l'ISO50 001.

6. **Déroulement de la formation :**

- Durée de la formation : du 07 au 24 septembre 2021 (84 heures) ;
- Lieu : les locaux de Stantec sis au Plateau non loin de la Clinique Indénié ;
- Participants : 08 personnes ;

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de M BOURE Wepie tous les jours ouvrables de 7 h 30 mn à 12h 30 mn et de 13 h 30 mn à 16 h 30 mn Temps Universel, à l'adresse suivante : Abidjan-Plateau, 2^e étage de l'immeuble EECl porte 3T 14 téléphone : (225) 27 20 20 62 21.

8. Les dossiers de candidatures peuvent être envoyées à l'adresse wepieboure@yahoo.fr ou déposées au secrétariat de la Direction Générale de l'Energie sise au 2^{ème} étage de l'Immeuble EECl (commune du plateau) au plus tard **le mardi 31 Août 2021 à 16 heures 30 minutes, Temps Universel**. Les candidatures reçues en retard ne seront pas acceptées.

9. Le dépôt de candidature n'est assujetti à aucun paiement.

10. La liste des candidats retenus sera publiée le jeudi 02 septembre 2021 sur le site internet de la Direction Générale de l'Energie www.dgenergie.ci .

Le Directeur Général

